

F8 - I - Produits divers sauf cessions

		Année N	Année N-1			Année N	Année N-1
609,619,629.	Rabais, remises et ristournes obtenues			7221. (722)	Production immobilisée - Immobilisations corporelles (hors biens vivants)		
70411. (7061)	Pensions d'animaux			7222. (724)	Production immobilisée - Immobilisations corporelles (biens vivants)		
70415. (7062)	Autres travaux à façon (hors intégration) (1) (2)			741.	Remboursement forfaitaire de TVA		
7081.	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel			742.	Indemnités d'assurance	0.00	
7082.	Commissions et courtage			743,744,745,748. (745)	Subventions d'exploitation		
70831.	Locations de surface fourragères			75.	Autres produits de gestion courante		
70838.	Autres locations			76.	Produits financiers		
7063. (7084)	Prestations de services à caractère accessoire (Par exemple moissons, travaux de labours, pressurage, etc.) (3)			Supprimé (771)	Produits exceptionnels de gestion : A inscrire dans le compte 778 'Autres produits exceptionnels de gestion'		
70881.	Agritourisme			747. (777)	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		
70888.	Autres produits des activités annexes			778.	Autres produits exceptionnels		
dont produit issu d'énergie renouvelable (hors location de surface)				Pour information,valeur après prise en compte des éventuelles charges négatives suite aux allègements de charge saisi en rubrique IIIter (non pris en compte dans le calcul du total)		0.00	?
721.	Production immobilisée - Immobilisations incorporelles			Supprimé. (79)	Transferts de charges : A inscrire en 708 pour les refacturations, 649 pour les indemnités versées en contrepartie de charges de personnel et 75 pour les indemnités d'assurance		
Total produits divers sauf cessions		0.00					
(1) Détail des autres travaux à façon N :							
(2) Détail des autres travaux à façon N-1 :							
(3) Détail des prestations de services à caractère accessoire N :							
(4) Détail des prestations de services à caractère accessoire N-1 :							

F8 - II - Produits de cessions d'éléments d'actif

Les indemnités d'assurance perçues suite à une destruction d'immobilisations doivent être assimilées au prix de cession des immobilisations concernées et traitées comme telles.

		Année N		Année N-1				Année N		Année N-1	
		Valeur	Rappel de la VNC calculée au F11	Valeur	Rappel de la VNC calculée au F11			Valeur	Rappel de la VNC calculée au F11	Valeur	Rappel de la VNC calculée au F11
7571. (7751)	Cessions d'immobilisations incorporelles					75727. (77527)	Cessions de matériel et outillage				
75721. (77521)	Cessions de terrains					75728. (77528)	Cessions d'amélioration du fonds				

F8 - IV - Subventions d'investissement (131 - 139)

		Année N			Année N-1		
		1.Valeur d'origine*	2.Nouvelles subventions	3.Valeur nette	Valeur d'origine	Nouvelles subventions	Valeur nette
1 - Terres agricoles							
2 - Améliorations foncières							
3 - Cultures permanentes							
4 - Bâtiments (y compris installations techniques)							
5 - Matériel							
6 - Terrains forestiers							
7 - Dotations jeunes agriculteurs (y compris régionales)	?						
Total subventions d'investissement		0.00	0.00	0.00			

* Il s'agit de la valeur d'origine des subventions inscrites au bilan d'ouverture. Cette valeur est en général supérieure à la valeur nette N-1 figurant au passif du bilan (feuillet 12).

 [Onglet précédent](#)

 [Contrôler la page](#)

[Onglet suivant](#) 

 [Annuler](#)

 [Télécharger le questionnaire \(format PDF\)](#)  [Contrôler tout](#)

[Enregistrer et retour](#)

[Enregistrer](#)